



B.P. 2396 YAOUNDE, Rue 3391 Nkolbikok – CAMEROUN ; Tél. : (237) 691 14 25 52/ 222 23 12 73/ 222 23 12 74/ 677 60 34 62 ;  
E-mail : [mipromalosecretaria@gmail.com](mailto:mipromalosecretaria@gmail.com) ; [contact@mipromalo.cm](mailto:contact@mipromalo.cm) ; Site web: [www.mipromalo.cm](http://www.mipromalo.cm)

## DECISION N°002/D/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/mng/24

### PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION

DU DOSSIER DE CONSULTATION N°001/DCE/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/2024 DU 26 JANVIER 2024 PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°00380-24/L/MINMAP/SG/DGMI/ DMBEC/CE6 DU 23 JANVIER 2024 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE TYPE R+2 POUR LE SERVICE DES RECETTES DE LA MIPROMALO (PHASE 2 ; en procédure d'urgence).

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MIPROMALO

- Vu la constitution ;  
 Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;  
 Vu la Loi N° 2018/ 012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
 Vu la loi N°2023/019 du 19 décembre 2023, portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;  
 Vu le décret N°90/1353 du 18 septembre 1990 portant création de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux, modifié et complété par le décret N°2018/594 du 17 octobre 2018 portant réorganisation de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;  
 Vu le décret N°2010/025 du 28 janvier 2010 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;  
 Vu le décret N°2017/387 du 20 juillet 2017 portant nomination du Directeur de la Mission de Promotion des Matériaux locaux ;  
 Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
 Vu le décret N°2019/320 du 19 Juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois N°2017/010 et 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;  
 Vu la circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;  
 Vu La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 portant application du code des Marchés Publics ;  
 Vu Dossier de Consultation N°001/DCE/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/2024 DU 26 JANVIER 2024 passe après autorisation de gré a gré N°00380-24/L/MINMAP/SG/DGMI/ DMBEC/CE6 DU 23 JANVIER 2024 relative aux travaux de construction d'un bâtiment de type R+2 pour le service des recettes de la MIPROMALO (phase 2 ; en procédure d'urgence).) ;  
 Vu le rapport de la commission Ad-hoc de Passation des Marchés de la MIPROMALO ;  
 Vu la nécessité de service,

#### DECIDE

Article 1: L'ENTREPRISE CABINET RELATIONSHIP CONSULTING SARL; BP:.....N°RC : RC/DLA/2022/B/428, N° Contribuable : M 012216967572S, TEL : (+237) 693 008 098/ 694 853 859; a été retenue pour l'exécution de la lettre commande dont les références sont les suivantes:

N°	PRESTATION	MONTANT TTC (F.CFA)	DELAIS
1	Construction d'un bâtiment de type R+2 pour le service des recettes de la MIPROMALO	44 985 035	06 mois

Article 2: Le promoteur dudit établissement, est invité à se présenter à la MIPROMALO pour l'établissement de la lettre commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

11 AVR 2024

#### Ampliations:

- DAG/SDBC/SM
- MINMAP
- ARMP
- INTERESSE
- S/CIPM
- Dossier

